la parole à cette hon. chambre, j'ai dit que pour les questions qui intéressaient le plus le Bas-Canada, la confédération projetée serait une union législative ; c'est-à-dire, que nous serions à la merci du Haut-Canada et des provinces maritimes. J'ai exprimé cette opinion de bonne foi, et si je me suis trompé dans mes prévisions, j'espère que les hon. membres du gouvernement voudront bien m'éclaicir à ce sujet et me démontrer mon erreur. On ne l'a pas fait dans l'occasion, car je ne saurais accepter comme une réponse satisfaisante les quelques explications données à cet effet par l'hon. membre qui siége devant moi. Je dis que le gouvernement fédéral aura le pouvoir de déclarer que les corporations religieuses, par exemple, n'auront pas le droit de posséder des propriétés immobilières au-delà d'une certaine valeur, plus qu'il ne leur en faudra pour les besoins immédiats de leurs maisons. Il aura aussi le pouvoir de décréter qu'il n'y aura aucune relations entre l'Eglise et l'Etat. Je dis que les pouvoirs du gouvernement fédéral seront tels que le Bas-Canada no sera qu'un zéro dans les affaires qui l'intéressent le plus. Hon Sir E. P. TACHE—Oui! oui! c'est cela.

L'Hon. M. OLIVIER—Je suis heureux de voir que l'hon. chevalier l'avoue lui-même.

L'HON. SIR E. P. TACHÉ — L'hon. seembre doit comprendre dans quel sens je

ironiquement.

L'Ilon. M. OLIVIER-Si l'hon. chevalier dit cela ironiquement, tout ce que j'ai à lui répondre, c'est que je regrette de voir que, lorrque je m'informe sérieusement des affaires du pays, lorsque je cherche à avoir des éclaircissements sur une question aussi importante, l'on ne puisse répondre sérieusement et que l'on n'emploie que l'ironie pour répondre. Je demande des informations parce que j'avoue, moi, que je puis me tromper dans l'opinion que je me forme sur cette question; mon opinion n'est pas infaillible, pas plus que les membres de la conférence de Québec n'étaient infaillibles, pas plus que les membres bas-canadiens du ministère ne sont infaillibles ; et c'est précisément à cause de cela que je voudrais avoir des informations qui pussent m'éclairer et me permettre de porter un jugement correct sur la question. Est-ce que coux qui ont préparé ce projet ont la prétention de croire qu'ils ne peuvent pas se tromper ? Quand je m'informe des détails de ce projet au nom de mes commettants, l'on répond ironiquement! Mais je connais la valeur de ces réponses-là, et je sais que c'est à l'ironie que l'on a recours lorsque l'on est embarrassé de répondre sérieusement et que l'on n'a pas de bonnes raisons à donner. Je sais ce que c'est que de discuter, et si je n'ai pas souvent discuté dans cette hon. chambre, j'ai discuté au barreau, et je sais parfaitement que ceux qui n'ont pas de bonnes raisons à opposer aux arguments de leurs adversaires cherchent à changer le terrain de la discussion en la faisant porter sur un point mineur et en se servant de l'ironie. Si l'on refuse de donner ici les explications que je demande, comment pourrai-je donner à mes électeurs les informations qu'ils ont le droit d'attendre de moi? Mais je vais en venir au principe de nomination que l'on veut introduire dans la nouveile constitution du conseil législatif fédéral. Quand j'ai entendu l'hon, chevalier faire l'histoire des derniers moments du conseil législatif nominatif, il m'a semblé que c'était la plus forte condamnation possible du projet actuel. En effet, il nous a dit que les membres nommés à vie étaient des hommes honorables qui, par leur position et leur intégrité, avaient le droit de marcher la tête haute, mais que, lorsqu'ils passaient dans les rues, ils semblaient marcher la tête basse, Pourquoi?

L'HON. SIR E. P. TACHÉ—Je n'ai pas dit qu'ils marchaient la tête basse dans les rues. J'ai dit que c'était des hommes honorables qui avaient le droit de marcher la tête haute partout, mais qu'ils ne voulaient plus venir siéger au conseil à cause des préjugés de l'opinion publique, qui avait

été faussée.

L'Hon. M. OLIVIER-L'opinion unanime d'un pays ne se fausse pas ainsi, et l'opinion du pays était unanime à condamner le système de nomination par la couronne. Et pour que l'opinion publique devienne unamine qu'elle l'était contre ce système, il faut que ce soit le résultat d'un travail lent et profond, et que la cause de mécontentement soit réelle. Il faut que le Bas-Canada, de même que le Haut-Canada, ait souffert longtemps du système pour le condamner comme ils l'ont fait. Et je regrette beaucoup d'avoir entendu l'hon, chevalier dire qu'il voulait revenir à ce système. Peut-être qu'en avançant en âge on peut changer ses vues et ses opinions; mais il me semble qu'on ne devrait pas les changer en aussi peu de temps que l'hon, chevalier l'a